

30

Association des copropriétaires de la résidence «223, AVENUE DE JETTE » - avenue de Jette 223 à 1090 Jette.

Rapport de l'ASSEMBLEE GENERALE du mardi 27 octobre 2014

Les membres de l'Association des copropriétaires de la résidence "223. AVENUE DE JETTE". avenue de Jette 223 à 1090 Jette. se sont réunis en assemblée générale ordinaire . sur convocation auquel a été faite par le Syndic..

La reunion se tient dans les bureaux du Syndic, la spri C.IMMO, aven. Jean Sobieski 64 b1 à 1020 Bruxelles. La séance est ouverte à 17.00 hrs.

1. Présents ou représentés : sur un total de 4 propriétaires, 2 sont présents ou représentés et totalisent 38.quotités sur 1000 L'assemblée est convoquée régulièrement et est en nombre pour siéger valablement.

2. Désignation d'un Président et secrétaire pour l'assemblée générale. Vu le nombre restreint de présents l'assemblée décide de ne pas désigner de Président. Le Syndic est secrétaire.

3.Approbation du compte rendu de la dernière assemblée générale.

L'assemblée approuve le compte rendu à l'unanimité.

4.Approbation des comptes jusqu'au 31.03.2014 et décharge pour le Syndic.

L'assemblée approuve les comptes et donne décharge au Syndic à l'unanimité.

5. Renon du Syndic : le Syndic informe l'assemblée qu'il met fin à son mandat. La période de préavis débute à ce jour et se terminera au 30/01/2015.L'assemblée décide de désigner M...VAN PELT pour la recherche d'un nouveau Svndic.

6. Approbation du budget 2014/2015 pour les dépenses courantes de maintenance et fonctionnement et adaptation des versements mensuels : dépenses sur 12 mois 8.000 Euro Euro. recettes par provisions mensuelles 2.000 x 4 = 8000 Euro

7 Approbation du budget 2014/2015 pour les dépenses extraordinaires. L'assemblée ne prévoit pas pour l'instant de budget pour les dépenses extraordinaires.. Le Syndic attire l'attention des propriétaires sur l'âge de la chaudière (env.19 ans – voir offre Ets. Brooze du 20/10/2014 – 8050 Euro HTVA=) – Les propriétaires vont se réunir pour examiner l'installation d'un chauffage individuel.

8. Désignation d'un Notaire pour la mise à jour des statuts.notair désigné :Leonard et Van Bellingen à Wemmel

9.Rappel du règlement intérieur et de l'acte de base de la résidence en ce qui concerne la co-habitation journalière

10. L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17.45. hrs .

Bruxelles. le 28.10.2014

Le Syndic

Les propriétaires présents :

M. VAN PELT

•4 BEKA Fatmir

Mme. VERBEYST

M. WILMOWSKI

Le Svncr:
R.Crabbé, IPI 2068v
C.IMMO, spr:
Rue Frans Robbrecht 1 b 1
1020 Bruxelles
tel. : 02/478.14.07.

C.IMMO sprl
rue Frans Robbrecht 1 b 1
1780 WEMMEL
tel.:02/4781407
fax.:02/4780728

BILAN Simplifié

"AVEN.JETTE 223"

Page

1

Période 01/04/2014 au 30/04/2015

DEPENSES

Frais : 1 Assurances	1.820,49
: 4 Charges gén. habitants	572,88
: 10 Gestion	1.397,78
: 19 Chauf.svt.relevé	5.279,33
Frais particuliers :	414,15
Solde débiteur 9590 TRANSFERTS	1.370,13
Solde Banque 1 210-0344807-24	20,90

Total des dépenses : 10.875,66

RECETTES

Solde créiteur 1000 IMMO-STEEL	523,20
Solde créiteur 1011 BEKA Fatmir	2.098,88
Solde créiteur 1020 VERBEYST	1.101,17
Solde créiteur 1030 WILMOWSKI G.	2.638,45
Solde créiteur 1040 WILMOWSKI G.	1.224,48
Solde créiteur 9630 FONDS DE ROULEMENT	743,68
Solde créiteur 9700 FOURNISSEURS A PAYER	117,63
Factures à Payer	2.428,17

Total des recettes : 10.875,66

Association des copropriétaires de la résidence «223, AVENUE DE JETTE » - avenue de Jette 223 à 1090 Jette.

Rapport de l'ASSEMBLEE GENERALE du mardi 20 septembre 2011 :

Les membres de l'Association des copropriétaires de la résidence "223, AVENUE DE JETTE", avenue de Jette 223 à 1090 Jette, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation qui leur a été faite par le Syndic..

La réunion se tient dans les bureaux du Syndic, la sprl C.IMMO, aven. Jean Sobieski 64 b1 à 1020 Bruxelles. La séance est ouverte à 17.05 hrs.

1. Présents ou représentés : sur un total de 4 propriétaires, 3 sont présents ou représentés et totalisent 705 quotités sur 1000 L'assemblée est convoquée régulièrement et est en nombre pour siéger valablement.

2. Désignation d'un Président et secrétaire pour l'assemblée générale. Vu le nombre restreint de présents l'assemblée décide de ne pas désigner de Président. Le Syndic est secrétaire.

3. Approbation du compte rendu de la dernière assemblée générale.

L'assemblée approuve le compte rendu à l'unanimité.

4. Approbation des comptes jusqu'au 31.03.2011 et décharge pour le Syndic.

L'assemblée approuve les comptes et donne décharge au Syndic à l'unanimité.

5. Désignation du Syndic pour une période d'un an. L'assemblée approuve la prolongation du contrat existant du Syndic pour un an (soit jusqu'à fin octobre 2012) par 705 quotités /1000

6. Définir la période de 15 jours pendant laquelle se tient l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée décide par 705 quotités de définir la période pendant laquelle se tient l'assemblée annuelle à deuxième quinzaine du mois de septembre..

7. Définir le montant au dessus lequel la concurrence est obligatoire. L'assemblée décide par quotités que le montant au dessus lequel le Syndic doit faire appel à la concurrence à 2500 Euros.

8. Approbation du budget 2011/2012 pour les dépenses courantes de maintenance et fonctionnement et adaptation des versements mensuels : dépenses sur 12 mois 8.000 Euro Euro, recettes par provisions mensuelles $2.000 \times 4 = 8000$ Euro.(intermédiaire de 2×785 Euro =1570 Euro)

9. Approbation du budget 2011/2012 pour les dépenses extraordinaires. L'assemblée ne prévoit pas pour l'instant de budget pour les dépenses extraordinaires.. Le Syndic attire l'attention des propriétaires sur l'âge de la chaudière (env.14 ans) et la demande pour une mise en peinture de la cage d'escalier

10. Entretien et nettoyage des parties communes (caves) l'assemblée confirme que chaque habitant est tenu de respecter les points suivants :

- + toujours fermer la porte de rue à double tour : sécurité de tous (suite au incidents dans le passé)
- + nettoyage à l'eau de la volée d'escaliers vers l'appartement en dessous, chaque quinzaine, par chaque appartement
- + parties communes à laisser libre d'objets en tout genre
- + faire attention dans l'utilisation des évacuations d'eau : ne pas jeter des huiles, serviettes dans

Liste des présences

Assemblée générale du
20/9/2011

No	Nom Propriétaire	Quotités présent	procuration	signature
1.000	IMMO-STEEL	295		
1.011	BEKA Fatmir	237	237	
1.020	VERBEYST	225	225	
1.030	WILMOWSKI G.	243	243	
		1000	468	237
				